

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1253

27 avril 2016

### SOMMAIRE

Accel London Investments III S.à r.l. ....	60144	Isabelnet S.A. ....	60099
Accel London Investments II S.à r.l. ....	60144	Jasmine Holdco S.à r.l. ....	60099
Anglia UK Real Estate Portfolio 3 S.à r.l. ....	60126	Josee R. Haerebuttek S.A. ....	60099
AP VIII Calm Eagle Holdings S.C.A. ....	60131	JS Immo Luxembourg S.A. ....	60102
at.véranda S.à r.l. ....	60114	JW Agencement S.à r.l. ....	60102
Beda Regiebau Luxembourg S.à r.l. ....	60144	Kaji Europe S.A. ....	60100
Blackbird Energy S.à r.l. ....	60137	KD Lux S.A. ....	60100
Dakar Intermediate S.à r.l. ....	60141	Kommun Garanti Reinsurance S.A. ....	60101
Heridge S.à r.l. ....	60103	Launer International S.A. ....	60101
Hinterlang S.à r.l. ....	60098	Le Pierreux Properties S.à r.l. ....	60101
Hotel Moris S.à r.l. ....	60098	LoBoSol S.à r.l. ....	60101
HPS SLF CX Lux Sàrl II ....	60105	Logfin S.A. ....	60100
HRA TF ....	60114	Logfin S.A. ....	60100
Imperial Shipping GmbH ....	60098	Logfin S.A. ....	60100
Imperial Trans Lux S.à r.l. ....	60098	LU GE VIII S.à r.l. ....	60101
Indigo ....	60099	Luxcan S.à r.l. ....	60099
Industrie Nähmaschinen Holding ....	60103	Management Business Technology S.à r.l. ....	60102
Infor Global Solutions European Finance S.à r.l. ....	60098	Mèdes S.A. ....	60102
Infor Global Solutions European Finance S.à r.l. ....	60098	Menuiserie CONTER-LEHNERS S.à r.l. ....	60104
Infrastructure Holding S.à r.l. ....	60103	Meurin S.A. ....	60104
Internationale Maklergesellschaft Luxemburg S.à r.l. ....	60103	MS-Pneus S.à r.l. ....	60104
International Sales Consult S.A. ....	60099	PFCE Hungary S.à r.l. ....	60104
IRI Lux SA ....	60102	Top-Solid S.A. ....	60103
		Vanguard Pledgeco S.à r.l. ....	60137

**Hinterlang S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 7, op der Ahlkërrech.  
R.C.S. Luxembourg B 150.428.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016079431/9.  
(160045735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

**Hotel Moris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7220 Walferdange, route de Diekirch - place des Martyrs.  
R.C.S. Luxembourg B 130.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016079436/9.  
(160045494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

**Infor Global Solutions European Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 107.138.

Les comptes annuels au 31 mai 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016079453/9.  
(160045104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

**Infor Global Solutions European Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 107.138.

Les comptes annuels au 31 mai 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016079454/9.  
(160045110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

**Imperial Shipping GmbH, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 37, Esplanade de la Moselle.  
R.C.S. Luxembourg B 59.931.

Der Jahresabschluss vom 30/06/2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016079464/9.  
(160044859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

**Imperial Trans Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 37, Esplanade de la Moselle.  
R.C.S. Luxembourg B 152.621.

Der Jahresabschluss vom 30/06/2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016079465/9.  
(160045025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

**Isabelnet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3313 Bergem, 76, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg B 66.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016079481/9.

(160045056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

**Jasmine Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.965.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016079483/9.

(160045628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

**Josee R. Haerebuttek S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 14, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 47.565.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016079485/9.

(160045155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

**Indigo, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 162.302.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016079466/9.

(160045574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

**International Sales Consult S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 72.038.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016079473/9.

(160045131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

**Luxcan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 156.359.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016079531/9.

(160045158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

**KD Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 179.870.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
KD Lux S.A.  
Société anonyme

Référence de publication: 2016079501/12.

(160045601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

**Kaji Europe S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 40.942.

Le bilan de la société au 31/12/2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
*Pour la société*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2016079499/12.

(160045277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

**Logfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 97.378.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016079547/10.

(160045579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

**Logfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 97.378.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016079548/10.

(160045580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

**Logfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 97.378.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016079549/10.

(160045581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

**LoBoSol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3313 Bergem, 6, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 155.882.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016079527/10.

(160045224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

**Launer International S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 49.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
Launer International S.A.

Référence de publication: 2016079534/11.

(160045182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

**Le Pierreux Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 191.260.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016079535/10.

(160045547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

**LU GE VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 37, rue Glesener.  
R.C.S. Luxembourg B 187.486.

Les comptes annuels au 31/12/14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 MARS 2016.

LU GE VIII Sàrl  
Catherine Delsemme dûment habilité

Référence de publication: 2016079552/12.

(160045089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

**Kommun Garanti Reinsurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 32.916.

Le Bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société KOMMUN GARANTI REINSURANCE S.A.*  
AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2016079510/11.

(160044901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

**IRI Lux SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9552 Wiltz, 3, rue des Pêcheurs.  
R.C.S. Luxembourg B 91.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016079480/11.

(160045738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

**JS Immo Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 142.411.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2683 du 3 novembre 2008.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JS Immo Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2016079490/15.

(160045217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

**JW Agencement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8010 Strassen, 47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 199.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016079492/9.

(160045491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

**Mèdes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 157.143.

Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Référence de publication: 2016079561/10.

(160045010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

**M.B.Tec S.à r.l., Management Business Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8030 Strassen, 136, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 100.536.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016079564/9.

(160044904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

**Industrie Nähmaschinen Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 5.621.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INDUSTRIE NÄHMASCHINEN HOLDING  
Un mandataire*

Référence de publication: 2016079467/11.

(160045552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

**Heridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 156.366.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Heridge S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2016079422/12.

(160045167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

**Infrastructure Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 124.456.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016079455/10.

(160045674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

**Internationale Maklergesellschaft Luxemburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 140.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016079476/10.

(160044873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

**Top-Solid S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5888 Alzingen, 580, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 187.798.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*L'administrateur*

Référence de publication: 2016079788/11.

(160045094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

**Meurin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 139.365.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2014 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 22 janvier 2016, sous la référence L160013481 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 mars 2016.

Référence de publication: 2016079574/12.

(160045498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

**MS-Pneus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7535 Mersch, 33, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 163.297.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15/03/2016.

*Pour la société*

C.F.N GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P. 80 - L-9201 Diekirch

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016079602/17.

(160045562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

**Menuiserie CONTER-LEHNERS S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5690 Ellange, 1, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 101.330.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Menuiserie CONTER-LEHNERS S.à.r.l.*

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2016079573/12.

(160045029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

**PFCE Hungary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 9.571.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 95.699.

Les comptes consolidés de CBRE Property Fund Central and Eastern Europe au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2016.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016080384/13.

(160045840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

---

**HPS SLF CX Lux Sàrl II, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 203.588.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HPS SLF CX Lux Sàrl, a a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register,

here represented by Mrs Stefanie Kreuzer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which the appearing party wishes to incorporate with the following articles of association:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "HPS SLF CX Lux Sàrl II" (the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of incorporation (the "Articles").

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## II. Capital - Shares

### Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

## III. Management - Representation

### Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the "Board"). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

#### 8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

#### 8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of one manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if half of its members are present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager shall be present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers ("Managers' Circular Resolutions") shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

#### 8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager or, in case of plurality of managers by the joint signature of any two managers. If the shareholders have appointed one or several class

A managers and one or several class B managers, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

**Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

#### IV. Shareholder(s)

##### **Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.**

###### 11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a "General Meeting").

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing ("Written Shareholders' Resolutions").

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

###### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

**Art. 12. Sole shareholder.** When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

##### **Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

#### **Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

### **VII. General provisions**

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### *Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on the thirty-first (31) of December 2016.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

### *Subscription and payment*

The twelve thousand and five hundred (12,500) shares issued have been entirely subscribed by HPS SLF CX Lux Sàrl, aforementioned, for the price of one euro (EUR 1) each.

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder of the Company, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 46A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as A managers of the Company for an unlimited term:

- Ms. Faith Rosenfeld, director, born on 22 December 1951 in Massachusetts, U.S.A., with professional address at 40 West, 57<sup>th</sup> Street, 33<sup>rd</sup> Floor, New York 10019, U.S.A.;

- Mr. Marcus Colwell, director, born on 23 May 1962 in Michigan, U.S.A., with professional address at 40 West, 57<sup>th</sup> Street, 33<sup>rd</sup> Floor, New York 10019, U.S.A.; and

- Mr. Emmanuel Bresson, director, born on 22 January 1968 in Clermont-Ferrand, France, with professional address at Highbridge Principal Strategies (UK) LLP, 2<sup>nd</sup> floor, 25 St. James's Street, London, SW1A 1HA, United Kingdom.

3. The following persons are appointed as B managers of the Company for an unlimited term:

- Mr. Robert Jan Schol, private employee, born on 1 August 1959 in Delft, Netherlands, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Jan Lubawinski, private employee, born on 11 February 1976 in Berlin-Friedrichshain, Germany, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Armando José Brochado Soares Correia, private employee, born on 7 April 1984 in Lisbon, Portugal, with professional address at 2A rue de l'Ouest L-2273, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le onze décembre.

Par devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### **A COMPARU:**

HPS SLF CX Lux Sàrl, une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, non encore immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

Ici représentée par Stefanie Kreuzer, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui déléguée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire officiant à adopter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée -private limited company- que la comparante souhaite intégrer avec les statuts suivants:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est «HPS SLF CX Lux Sàrl II» (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

## **III. Gestion - Représentation**

### **Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

#### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, pourvu qu'au cas où les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B soient présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, pourvu qu'au cas où les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des «Résolutions Circulaires des Gérants») sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

**Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une «Assemblée Générale»).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des «Résolutions Ecrites des Associés»).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec les quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

**Art. 12. Associé unique.** Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

### Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérant(s) et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

### Art. 14. Commissaires/Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujet à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, email ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice financier devra commencer à la date de constitution de la Société et se terminer le trente-et-un (31) décembre 2016.

2. Les dividendes intérimaires pourront être distribués pendant le premier exercice de la Société.

### *Souscription et paiement*

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été entièrement souscrites par HPS SLF CX Lux Sàrl, susmentionnée, pour le prix d'un euro (1 EUR) chacune.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent disponible à la Société, comme il a été justifié au notaire soussigné.

La contribution totale d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) est entièrement allouée au capital social.

### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit encourus par la Société ou qui seront supportés par la Société dans le cadre de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.500,-.

### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital de la Société et ayant renoncé à toute de convocation, a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est fixée à 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants A de la Société pour une durée illimitée:

- Madame Faith Rosenfeld, directeur, née le 22 décembre 1951 dans l'Etat du Massachusetts, Etats-Unis, ayant pour adresse professionnelle le 40 West, 57<sup>th</sup> Street, 33<sup>rd</sup> Floor, New York 10019, Etats-Unis;

- Monsieur Marcus Colwell, directeur, né le 23 mai 1962 dans l'Etat du Michigan, ayant pour adresse professionnelle le 40 West, 57<sup>th</sup> Street, 33<sup>rd</sup> Floor, New York 10019, Etats-Unis; et

- Monsieur Emmanuel Bresson, directeur, né le 22 janvier 1968 à Clermont-Ferrand, France, ayant pour adresse professionnelle le Highbridge Principal Strategies (UK) LLP, 2<sup>nd</sup> floor, 25 St. James's Street, Londres, SW1A 1HA, Royaume-Uni.

3. Les personnes suivantes sont nommées gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Robert Jan Schol, employé privé, né le 1 août 1959 à Delft, Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A, avenue JF Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Jan Lubawinski, employé privé, né le 11 février 1976 à Berlin-Friedrichshain, Allemagne, ayant pour adresse professionnelle le 46A, avenue JF Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et

- Monsieur Armando José Brochado Soares Correia, employé privé, né le 7 avril 1984 à Lisbonne, Portugal, ayant pour adresse professionnelle le 2A rue de l'Ouest L-2273, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour indiqué au début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom et domicile, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. KREUZER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 21 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40864. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 février 2016.

Référence de publication: 2016061624/513.

(160022728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

**at.véranda S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 74, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 123.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016079101/9.

(160045144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

**HRA TF, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 24.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 203.572.

**STATUTES**

In the year two thousand and sixteen, on the eighteenth day of January.

Before us Maître Edouard Delosch, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

**THERE APPEARED:**

Astorg VI Investments, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of thirty thousand three hundred euro (EUR 30,300), having its registered office at Bâtiment Forte F2 - 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 201.660,

here represented by Victorien Hémerly, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

## **A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name HRA TF (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

### **Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

### **Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

## **B. Share capital - Shares**

### **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twenty four thousand euros (EUR 24,000), represented by (i) fifteen thousand (15,000) class A shares (the “Class A Shares”), (ii) one thousand (1,000) class B shares (the “Class B Shares”), (iii) one thousand (1,000) class C shares (the “Class C Shares”), (iv) one thousand (1,000) class D shares (the “Class D Shares”), (v) one thousand (1,000) class E shares (the “Class E Shares”), (vi) one thousand (1,000) class F shares (the “Class F Shares”), (vii) one thousand (1,000) class G shares (the “Class G Shares”), (viii) one thousand (1,000) class H shares (the “Class H Shares”), (ix) one thousand (1,000) class I shares (the “Class I Shares”), and (x) one thousand (1,000) class J shares (the “Class J Shares”, and together with the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares the “Shares” and each a “Class” or the “Classes”), with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Classes B through J, in whole but not in part, consisting in the repurchase and cancellation of all Shares in issue of such Class as may be determined from time to time by the board of managers.

6.5 The Shares shall be repurchased in reverse alphabetical order of the Classes, starting with the Class J Shares.

6.6 Subsequent Classes shall only become available for repurchase once all the Shares of the preceding Class have been repurchased in full. Each Class becoming available for repurchase according to the rule specified in this article 6 shall be referred to as the “Relevant Class of Shares”.

6.7 The Relevant Class of Shares shall be repurchased and cancelled for an aggregate price equal to the fair market value of such Class as determined in article 6.11 below (the “Total Cancellation Amount”).

6.8 In the event of a reduction of the share capital through the repurchase and the cancellation of a Class (in the order provided for in article 6.6), such Class gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class to the Available Amount (as defined below) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each Share of the Relevant Class of Shares held by them and cancelled.

6.9 The Cancellation Value Per Share (as defined below) shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount (as defined below) by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.10 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers of the Company on the basis of the relevant interim accounts as of a date not more than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class. The Total Cancellation Amount for each Class shall be the Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled) of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class unless otherwise resolved by the board of managers of the Company provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled). The board of managers of the Company can choose to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount, the freely distributable share or assimilated premium either in part or in totality.

6.11 The Available Amount shall be the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the holders of Shares of the relevant Class would have been entitled to distributions according to articles 22 and/or 23 of these articles of association, (i) increased by any freely distributable reserves including, as the case may be, the amount of the share premium or assimilated premium and legal reserve reduction relating to the relevant Class to be cancelled, and (ii) reduced by (a) any losses (included carried forward losses), (b) any sums to be placed into non-distributable reserves, each time as set out in the relevant interim accounts and (c) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:  $AA = (NP + P) - (L + LR + LD)$ . Whereby: AA= Available Amount; NP= net profits (including carried forward profits); P= any freely distributable reserves including, as the case may be, the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the Class to be cancelled; L= losses (including carried forward losses); LR = any sums to be placed into non-distributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association; LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

6.12 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

#### **Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by Luxembourg law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

### **C. Decisions of the shareholders**

#### **Art. 8. Collective decisions of the shareholders.**

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by Luxembourg law and these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending

on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

**Art. 9. General meetings of shareholders.** Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 10. Quorum and vote.**

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or Luxembourg law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

**Art. 11. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment to the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

## D. Management

**Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.**

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

**Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.**

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

**Art. 15. Vacancy in the office of a manager.**

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

**Art. 16. Convening meetings of the board of managers.**

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

**Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.**

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.**

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by (i) the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or (ii) by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 19. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or if the Company has several managers, by the joint signatures of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

**E. Audit and supervision**

**Art. 20. Auditor(s).**

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

**F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**

**Art. 21. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.**

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with Luxembourg law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with Luxembourg law and these articles of association.

22.6 In the event of a distribution, amounts distributed shall be allocated as follows:

(i) Class B Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point eight per cent (1.8%) per year of the nominal value of the Class B Shares issued by the Company;

- (ii) Class C Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point seven per cent (1.7%) per year of the nominal value of the Class C Shares issued by the Company;
  - (iii) Class D Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point six per cent (1.6%) per year of the nominal value of the Class D Shares issued by the Company;
  - (iv) Class E Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point five per cent (1.5%) per year of the nominal value of the Class E Shares issued by the Company;
  - (v) Class F Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point four per cent (1.4%) per year of the nominal value of the Class F Shares issued by the Company;
  - (vi) Class G Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point three per cent (1.3%) per year of the nominal value of the Class G Shares issued by the Company;
  - (vii) Class H Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point two per cent (1.2%) per year of the nominal value of the Class H Shares issued by the Company;
  - (viii) Class I Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point one per cent (1.1%) per year of the nominal value of the Class I Shares issued by the Company;
  - (ix) Class J Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one per cent (1%) per year of the nominal value of the Class J Shares issued by the Company;
- all as long as they are in existence, and
- (x) the remainder shall be distributed to the Relevant Class of Shares.

#### **Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution and in accordance with the provisions of article 22 of these articles of association. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which Luxembourg law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of Luxembourg law and these articles of association in accordance with the provisions of article 22.

### **G. Liquidation**

#### **Art. 24. Liquidation.**

24.1 In the event of the dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with the provisions of article 22 of these articles of association.

### **H. Final clause - Governing law**

**Art. 25. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with Luxembourg law.

#### *Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2016.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

#### *Subscription and payment*

The twenty four thousand (24,000) new shares issued, represented by (i) fifteen thousand (15,000) Class A Shares, (ii) one thousand (1,000) Class B Shares, (iii) one thousand (1,000) Class C Shares, (iv) one thousand (1,000) Class D Shares, (v) one thousand (1,000) Class E Shares, (vi) one thousand (1,000) Class F Shares, (vii) one thousand (1,000) Class G Shares, (viii) one thousand (1,000) Class H Shares, (ix) one thousand (1,000) Class I Shares, and (x) one thousand (1,000) Class J Shares have been subscribed by Astorg VI Investments, aforementioned, for the price of twenty four thousand euros (EUR 24,000).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twenty four thousand euros (EUR 24,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twenty four thousand euros (EUR 24,000) for the share capital is entirely allocated to the share capital.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

### *Resolutions of the shareholders*

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at Bâtiment Forte F2 - 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

- Mrs. Bénédicte Moens-Colleaux, born in Namur (Belgium) on 13 October 1972, with professional address at Bâtiment Forte F2 - 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Thibaut Cavois, born in Roubaix (France) on 24 March 1986, with professional address at Bâtiment Forte F2 - 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française de ce qui précède.**

L'an deux mille seize, le dix-huit janvier.

Par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Astorg VI Investments, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de trente mille trois cent euros (EUR 30.300), ayant son siège social au Bâtiment Forte F2 - 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201.660,

dûment représentée par M. Victorien Hémerly, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

#### **A. Nom - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination HRA TF (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

#### **Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

#### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

### **B. Capital social - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt-quatre mille euros (EUR 24,000), représenté par: (i) quinze mille (15,000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), (ii) mille (1,000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), (iii) mille (1,000) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), (iv) mille (1,000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), (v) mille (1,000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), (vi) mille (1,000) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), (vii) mille (1,000) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»); (viii) mille (1,000) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), (ix) mille (1,000) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), et (x) mille (1,000) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H et les Parts Sociales de Catégorie I, les «Parts Sociales» et chacune une «Catégorie» ou les «Catégories»), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

#### **Art. 6. Parts Sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales, ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une Catégorie B, en totalité mais non en partie, toutes les parts sociales émises faisant partie d'une telle Catégorie B, tel que décidé de temps à autre par le conseil de gérance de la Société, seront alors rachetées et annulées.

6.5 Les Parts Sociales devront être rachetées dans l'ordre alphabétique inverse, en commençant par les Parts Sociales de Catégorie J.

6.6 Les Catégories suivantes ne pourront être rachetées qu'une fois que toutes les Parts Sociales de la Catégorie précédente auront été intégralement rachetées. Chaque Catégorie pouvant être rachetée selon les règles prévues au présent article 6, sera ci-après désignée comme suit «Catégorie de Parts Sociales Concernée».

6.7 La Catégorie de Parts Sociales Concernée devra être rachetée et annulée pour un prix total correspondant à la valeur de marché d'une telle Catégorie, telle que définie à l'article 6.11 ci-dessous (le «Montant Total de l'Annulation»).

6.8 Dans le cas où le capital social serait réduit par le rachat et l'annulation d'une Catégorie (dans l'ordre prévu à l'article 6.6), cette Catégorie donnera droit à ces détenteurs, au prorata de leur participation dans cette Catégorie, au Montant Disponible (tel que défini ci-dessous) et les détenteurs de Parts Sociales de la Catégorie rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociales Concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée.

6.9 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation (tel que défini ci-dessous) par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

6.10 Le Montant Total de l'Annulation doit être un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base de comptes intermédiaires de la Société arrêtés à une date qui ne peut précéder de plus de huit (8) jours la date de rachat et d'annulation de la Catégorie concernée. Le Montant Total de l'Annulation pour chaque Catégorie correspondra au Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler) de la Catégorie concernée au moment de l'annulation de ladite Catégorie à moins que le conseil de gérance n'en décide autrement étant entendu toutefois que le Montant Total

de l'Annulation ne doit jamais être plus élevé que le Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler). Le conseil de gérance peut décider, lors de la détermination du Montant Total de l'Annulation, d'inclure ou d'exclure les primes d'émission ou primes assimilées librement distribuables en partie ou en totalité.

6.11 Le Montant Disponible correspond au montant total du bénéfice net de la Société (y compris le bénéfice reporté), dans la mesure où les détenteurs de Parts Sociales de la Catégorie concernée auraient eu droit aux distributions conformément aux articles 22 et/ou 23 des présents statuts (i) augmenté de toute réserve librement distribuable, y compris, le cas échéant, le montant des primes d'émission ou primes assimilées et de la réduction de la réserve légale relatives à la Catégorie concernée à annuler, et (ii) diminué de (a) toute perte (y compris les pertes reportées), (b) toute somme à porter en réserves non-distribuables, chaque fois tel qu'indiqué dans les comptes intermédiaires concernés et (c) tous dividendes accumulés et impayés dans la mesure où ils ne sont déjà pas venus réduire le BN (pour éviter toute ambiguïté, sans double comptage), de sorte que:  $MD = (BN + B) - (P + RL + DL)$ . Où: MD = Montant Disponible; BN = bénéfice net (y compris le bénéfice reporté); B = toute réserve librement distribuable, y compris, le cas échéant, le montant de la réduction de la prime d'émission et de la réduction de réserve légale relatives à la Catégorie à annuler; P = toute perte (y compris les pertes reportées); RL = toute somme à porter en réserve(s) non-distribuable(s) conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts; DL = tous dividendes accumulés et impayés dans la mesure où ils ne sont pas déjà venus réduire le BN.

6.12 Une fois que les Parts Sociales de la Catégorie concernée auront été rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.

#### **Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.**

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la loi luxembourgeoise. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après acceptation de la cession par, la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

### **C. Décisions des associés**

#### **Art. 8. Décisions collectives des associés.**

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi luxembourgeoise et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique, selon le contexte et le cas échéant, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

**Art. 9. Assemblées générales des associés.** Les assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

#### **Art. 10. Quorum et vote.**

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la loi luxembourgeoise, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

**Art. 11. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

## D. Gérance

### Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

### Art. 14. Nomination, révocation et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

### Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

### Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Pour toute réunion du conseil de gérance, une convocation écrite doit être donnée aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

### Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen similaire de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

**Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.**

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par (i) le président du conseil de gérance, le cas échéant ou en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire (le cas échéant), ou par un (ii) deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte, seront signés par le président, le cas échéant, ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte, seront signés par le gérant unique.

**Art. 19 Rapports avec les tiers.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

**E. Audit et surveillance**

**Art. 20. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).**

20.1 Dans l'hypothèse où et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

**F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes**

**Art. 21. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.**

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi luxembourgeoise.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès et tant que le montant total de cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents statuts.

22.6 En cas de distribution, les montants distribués seront répartis comme suit:

(i) les Parts Sociales de Catégorie B donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule huit pour cent (1.8%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B émises par la Société;

(ii) les Parts Sociales de Catégorie C donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule sept pour cent (1.7%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C émises par la Société;

(iii) les Parts Sociales de Catégorie D donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule six pour cent (1.6%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D émises par la Société;

(iv) les Parts Sociales de Catégorie E donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule cinq pour cent (1.5%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E émises par la Société;

(v) les Parts Sociales de Catégorie F donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule quatre pour cent (1.4%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F émises par la Société;

(vi) les Parts Sociales de Catégorie G donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule trois pour cent (1.3%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G émises par la Société;

(vii) les Parts Sociales de Catégorie H donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule deux pour cent (1.2%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H émises par la Société;

(viii) les Parts Sociales de Catégorie I donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule un pour cent (1.1%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I émises par la Société;

(ix) les Parts Sociales de Catégorie J donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un pour cent (1%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie J émises par la Société;

chacune d'entre elles et pour autant qu'elles n'aient pas été rachetées, et

(x) le solde sera distribué à la Catégorie de Parts Sociales Concernée.

#### **Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.**

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués, et conformément aux dispositions des articles 5 et 22 de ces statuts. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la loi luxembourgeoise ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la loi luxembourgeoise, aux présents statuts conformément aux dispositions de l'article 22.

### **G. Liquidation**

#### **Art. 24. Liquidation.**

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera leurs pouvoirs et émoluments. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés conformément aux provisions de l'article 22 des présents statuts.

### **H. Disposition finale - Loi applicable**

**Art. 25. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la loi luxembourgeoise.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

#### *Souscription et payement*

Les vingt-quatre mille (24.000) parts sociales nouvellement émises, représentées par (i) quinze mille (15.000) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie D, (v) mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie I, et (x) mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie J, ont été souscrites par Astorg VI Investments, susmentionnée, pour un prix de vingt-quatre mille euros (EUR 24.000).

Les Parts Sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de vingt-quatre mille euros (EUR 24.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de vingt-quatre mille euros (EUR 24.000) est entièrement affecté au capital social.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au Bâtiment Forte F2 - 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Mme Bénédicte Moens-Colleaux, née à Namur (Belgique) le 13 octobre 1972, ayant sa résidence professionnelle au Bâtiment Forte F2 - 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Thibaut Cavrois, né à Roubaix (France) le 24 mars 1986, ayant sa résidence professionnelle au Bâtiment Forte F2 - 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit représentant de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. HEMERY, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/1825. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 04 février 2016.

Référence de publication: 2016061625/637.

(160022458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

**Anglia UK Real Estate Portfolio 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 203.784.

—  
STATUTES

In the year two thousand sixteen,  
on the twenty-first day of the month of January.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

“YUGA FINANCE LTD”, a company incorporated under the laws of British Virgin Islands, with registered office in PO Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the British Virgin Islands Companies Register under the number 1595639,

duly represented by Mr Emanuele VECCHIO, employee, with professional address at 10, rue Antoine Jans, L-1820, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 15 January 2016.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary executing, remains annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which the prenamed party declared to form:

**Art. 1.** The company will exist under the name of "Anglia UK Real Estate Portfolio 3 S.à r.l." (the Company).

**Art. 2.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 3.** The purpose for which the Company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may more specifically use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise for the acquisition by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever of securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies, in which it has a participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

The Company may take any action to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are able to promote their development or extension.

**Art. 4.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 5.** The corporate capital is set at sixty thousand euro (60'000.- EUR) divided into sixty thousand (60'000) shares with a nominal value of one euro (1.- EUR) per share, each fully paid-up.

**Art. 6.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in view of their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Any shareholders' meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 7.** In case the Company was to have only one single shareholder, the decisions are taken by this single shareholder and will be put in writing and will be recorded under the form of minutes.

**Art. 8.** The Company shall be managed by one (1) or two (2) Manager(s) (gérants), shareholders or not, or by a board of Managers composed of not less than three (3) members, designated by the meeting of shareholders deciding at the simple majority of the shares as stipulated in article 12 for the meetings of shareholders not modifying the articles of association.

The sole Manager may accomplish all acts of administration and disposition necessary or useful for the accomplishment of the corporate object except for those reserved by law to the decision of the shareholders.

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of its single Manager or in case of several managers by the joint signature of any two (2) members of the Board of Managers.

The Managers may delegate all or part of their powers concerning the daily management to one of the Manager. In this case, towards third parties, the Company is in all circumstances committed by the sole signature of the delegate of the Managers acting within the limits of his powers.

In its current relations with the public administration, the Company is validly represented by one Manager, whose signature legally commits the Company.

The mandate of the Manager(s) may be granted for a limited or unlimited period.

Meetings of the board of managers may be convened by any Manager. They shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

A manager or his representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment, provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting in Luxembourg. Nevertheless, a majority of Managers shall be physically present in Luxembourg.

**Art. 9.** The Company is not dissolved by the death, bankruptcy or insolvency of the sole shareholder or one of the shareholders. In case of death of a shareholder, the Company will continue to run among the heirs of the sole shareholder who passed away or among the surviving shareholders and the inheritance of the shareholder who passed away, all this in the limits of article 189 of the company law.

The Company nevertheless knows only one shareholder per share and the heirs will have to designate one person among themselves in order to represent them vis-à-vis of the Company.

The heirs and creditors may not, under whatever argument whatsoever, ask to have seals put on the assets and documents of the Company nor to get involved in whatever form in the activity of the administration of the Company. With reference to the exercise of their rights they have to refer to the corporate inventories and decisions of the shareholders.

**Art. 10.** The corporate year starts on January the 1<sup>st</sup> and finishes on December 31<sup>st</sup>, of each year.

**Art. 11.** The Company will be dissolved pursuant to the legal prescriptions.

**Art. 12.** The decisions not amending the articles of association are not taken validly unless they are approved by shareholders representing more than half of the shares. If because of absence or abstention of shareholders, this figure cannot be obtained in a first meeting or written consultation the shareholders are called or consulted a second time by registered mail and the decisions are taken at the majority of the votes cast under the condition that they concern only matters examined in the first meeting or consultation.

The shareholders cannot, except by unanimous vote, change the nationality of the Company. All other amendments of the articles of association are decided at a majority of the shareholders representing the three quarters of the corporate capital. In no case can the majority oblige a shareholder to increase his shareholding.

In case the Company has only one shareholder, the authority of the meeting of shareholders is attributed to the sole shareholder and the decision of this sole shareholder are taken in the form as foreseen in article 7.

**Art. 13.** With reference to all other points not specifically regulated by the present articles of association, the shareholders are subject to the existing legal regulations.

#### *Subscription - payment*

The Articles having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount in EUR	% of the Share Capital
YOUGA FINANCE LTD, prenamed; .....	60'000	60'000.-	100%
TOTAL .....	60'000	60'000.-	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the total amount of sixty thousand euro (60'000.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

#### *Evaluation / Costs*

The total amount of costs, expenses, remuneration's charges under whatever form charged to the Company or to be paid by the Company that are in connection with its formation amount to approximately thousand two hundred euro.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Thereafter the sole shareholder, acting in said capacity, has taken the following resolutions:

1. The Company is managed by two (2) managers.
2. Are appointed as managers of the Company for a period of three (3) years with the authority as detailed in article 8 of the articles of association:

- Mr Emanuele VECCHIO, Company director, born in Marsala (Italy), on 02 June 1981, professionally residing at 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Judicael MOUNGUENGY, Company director, born in Lambarene (Gabon), on 24 May 1982, professionally residing at 10, rue Antoine Jans, L-1820, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

3. The Company's registered office is fixed at 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by the French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named in the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with Us notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize,  
le vingt et un janvier.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«YOUGA FINANCE LTD», une société anonyme constituée et existant sous les lois du British Virgin Islands, ayant son siège au PO Box 146, Road town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à British Virgin Islands, sous le numéro 1595639,

ici représentée par:

Monsieur Emanuele VECCHIO, employé privé, avec adresse professionnelle au 10, rue Antoine Jans, L-1820, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 15 janvier 2016.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire soussigné de dresser ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie pré mentionnée a déclaré constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société adopte la dénomination «Anglia UK Real Estate Portfolio 3 S.à r.l.» (la Société).

**Art. 2.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

**Art. 3.** L'objet pour lequel la Société est constituée est toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toutes entreprises sous quelque forme que se soit, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle peut plus particulièrement utiliser ses fonds pour la mise en place, la gestion, le développement et la cession d'un portefeuille composé de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, le développement et le contrôle de toute entreprise pour l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière que ce soit des titres et brevets et/ou des propriétés immobilières, les réaliser par voie de vente, transfert, échange ou autrement, avoir développé ces titres et brevets, réaliser cela par la voie de la vente, transfert, échange ou autre, développer ces titres et brevets, accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut prendre toute mesure pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations que ce soit qui sont directement ou indirectement liés à ses objets et qui sont en mesure de promouvoir leur développement ou extension.

**Art. 4.** La Société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme soixante mille euros (60'000.-EUR) divisé en soixante mille (60'000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) par part sociale, chacune entièrement libérée.

**Art. 6.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Toute Assemblée Générale se tiendra au Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 7.** Au cas où la Société ne devait avoir qu'un seul associé, les décisions sont prises par l'associé unique et sont retenues par écrit ou inscrites sur un procès-verbal.

**Art. 8.** La Société est administrée et gérée par un (1) ou deux (2) gérant(s), associé(s) ou non, ou par un conseil de gérance composé d'au moins trois (3) membres, nommé(s) par l'assemblée des associés, statuant à la majorité simple des parts sociales comme stipulé à l'article 12 pour les assemblées non modificatives des statuts.

Le gérant unique peut accomplir tous les actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social sauf ceux que la loi réserve à la décision des associés.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature de son gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux (2) membres du conseil de gérance.

Les gérants pourront déléguer tout ou partie de leur pouvoirs de gestion journalière à un gérant. En ce cas, vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du délégué des gérants dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Le mandat du ou des gérants peut être conféré pour une durée limitée ou illimitée.

Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Elles se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg.

Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence ou de tous autres équipements de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de se parler tout au long de la réunion et que la majorité des gérants soit physiquement présente au Luxembourg.

**Art. 9.** La Société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou l'un des associés. En cas de décès d'un associé, la Société continue entre les héritiers de l'associé unique décédé ou entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé tout ceci dans les limites de l'article 189 de la loi sur les sociétés.

La Société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les héritiers devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la Société.

Les héritiers et créanciers ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des associés.

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** La Société sera dissoute conformément aux dispositions légales.

**Art. 12.** Les décisions non modificatives des statuts ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Si, par suite d'absence ou d'abstention d'associés, ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté mais à la condition expresse de ne porter que sur les questions ayant fait l'objet de la première consultation.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications statutaires sont décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Toutefois, dans aucun cas, la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale.

Lorsque la Société n'a qu'un seul associé les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés sont attribués à l'associé unique et les décisions de l'associé unique sont prises dans les formes prévues à l'article 7.

**Art. 13.** Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

#### *Souscription - Libération*

Les Statuts ainsi établis, la partie comparante déclare souscrire l'intégralité du capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit EUR	% du capital social
YUGA FINANCE LTD, préqualifiée; . . . . .	60'000	60'000.-	100%
TOTAL . . . . .	60'000	60'000.-	100%

Toutes les parts sociale ont été intégralement libérées par un versement en numéraire, de sorte que le montant total de soixante mille euros (60'000.- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

#### *Evaluation / Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont assumés par elle à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille deux cents euros.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Ensuite l'associé unique a pris en cette qualité, les résolutions suivantes:

1. La Société est gérée par 2 (deux) gérants.
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée de trois (3) ans avec les pouvoirs énumérés à l'article 8 des présents statuts:
  - Monsieur Emanuele VECCHIO, administrateur de société, né à Marsala (Italie), le 02 juin 1981, résidant professionnellement au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
  - Monsieur Judicael MOUNGUENGUY, administrateur de société, né à Lambarene (Gabon), le 24 mai 1982, résidant professionnellement au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
3. La Société a son siège social au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte de Société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la patrie comparante, connu du notaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, celui-ci a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: E. VECCHIO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 janvier 2016. Relation: EAC/2016/1999. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur* (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016064224/261.

(160026799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

**AP VIII Calm Eagle Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 193.011.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-second day of January.

Before the undersigned, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) AIF VIII Euro Leverage, L.P., a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership under number IT-79264, duly represented by Sofia Da Chao Conde, notary clerk, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2) AP VIII Euro UP (Lux) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 193060 and having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500),

duly represented by Sofia Da Chao Conde, notary clerk, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing parties are the partners (the Partners) of AP VIII Calm Eagle Holdings S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 193011 (the Company).

II. The Company was incorporated pursuant to a notarial deed dated November 14, 2014 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 187 on January 23, 2015, pages 8962 and seq. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended once pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, pre-named, dated December 30, 2015, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of nine million four hundred thirty-five thousand six hundred seventy euro (EUR 9,435,670) in order to bring it from its present amount of ninety-two million five hundred sixty-four thousand three hundred thirty-six euro (EUR 92,564,336) represented by four (4) unlimited partner shares, ninety-two million five hundred thirty-three thousand three hundred thirty-six euro (92,533,336) class A shares, three thousand four hundred forty-four (3,444) of each of the class B to class J, all having a nominal value of one euro (EUR 1) each, to the amount of one hundred two million six euro (EUR 102,000,006) by way of issuance of (i) one million forty-eight thousand four hundred seven (1,048,407) additional class B shares, (ii) one million forty-eight thousand four hundred seven (1,048,407) additional class C shares, (iii) one million forty-eight thousand four hundred seven (1,048,407) additional class D shares, (iv) one million forty-eight thousand four hundred seven (1,048,407) additional class E shares, (v) one million forty-eight thousand four hundred seven (1,048,407) additional class F shares, (vi) one million forty-eight thousand four hundred seven (1,048,407) additional class G shares, (vii) one million forty-eight thousand four hundred seven (1,048,407) additional class H shares, (viii) one million forty-eight thousand four hundred seven (1,048,407) additional class I shares and (ix) one million forty-eight thousand four hundred fourteen (1,048,414) additional class J shares of the Company, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, which are fully paid-up;
3. Waiver of the preferential subscription rights;
4. Subscription and payment of the Company's capital increase specified in item 2 above;
5. Amendment to article 5.1 of the Articles in order to reflect the above changes;

6. Update of the partners' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any employee of Alter Domus in Luxembourg to record the above changes on behalf of the Company in the register of shares of the Company; and

7. Miscellaneous.

IV. The Partners have taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being present or represented, the Partners waive, to the extent necessary or applicable the convening notices and formalities, considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda of the meeting.

*Second resolution*

The Partners resolve to increase the share capital of the Company by an amount of nine million four hundred thirty-five thousand six hundred seventy euro (EUR 9,435,670) in order to bring it from its present amount of ninety-two million five hundred sixty-four thousand three hundred thirty-six euro (EUR 92,564,336) represented by four (4) unlimited partner shares, ninety-two million five hundred thirty-three thousand three hundred thirty-six euro (92,533,336) class A shares, three thousand four hundred forty-four (3,444) of each of the class B to class J, all having a nominal value of one euro (EUR 1) each, to the amount of one hundred two million six euro (EUR 102,000,006) by way of issuance of (i) one million forty-eight thousand four hundred seven (1,048,407) additional class B shares, (ii) one million forty-eight thousand four hundred seven (1,048,407) additional class C shares, (iii) one million forty-eight thousand four hundred seven (1,048,407) additional class D shares, (iv) one million forty-eight thousand four hundred seven (1,048,407) additional class E shares, (v) one million forty-eight thousand four hundred seven (1,048,407) additional class F shares, (vi) one million forty-eight thousand four hundred seven (1,048,407) additional class G shares, (vii) one million forty-eight thousand four hundred seven (1,048,407) additional class H shares, (viii) one million forty-eight thousand four hundred seven (1,048,407) additional class I shares and (ix) one million forty-eight thousand four hundred fourteen (1,048,414) additional class J shares of the Company, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, which are fully paid-up.

As a result of the above changes, the share capital of the Company is as follows:

Class of shares	Number of shares
Unlimited partner shares	4
Class A shares	92,533,336
Class B shares	1,051,851
Class C shares	1,051,851
Class D shares	1,051,851
Class E shares	1,051,851
Class F shares	1,051,851
Class G shares	1,051,851
Class H shares	1,051,851
Class I shares	1,051,851
Class J shares	1,051,858
Total	102,000,006

*Third resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Partners unanimously waive the preferential subscription rights.

*Fourth resolution*

The Partners resolves to accept and record the subscription and payment of the share capital increase as follows:

*Payment and subscription of the shares*

AIF VIII Euro Leverage, L.P., aforementioned, declares to subscribe for (i) one million forty-eight thousand four hundred seven (1,048,407) additional class B shares, (ii) one million forty-eight thousand four hundred seven (1,048,407) additional class C shares, (iii) one million forty-eight thousand four hundred seven (1,048,407) additional class D shares, (iv) one million forty-eight thousand four hundred seven (1,048,407) additional class E shares, (v) one million forty-eight thousand four hundred seven (1,048,407) additional class F shares, (vi) one million forty-eight thousand four hundred seven (1,048,407) additional class G shares, (vii) one million forty-eight thousand four hundred seven (1,048,407) additional class H shares, (viii) one million forty-eight thousand four hundred seven (1,048,407) additional class I shares and (ix) one million forty-eight thousand four hundred fourteen (1,048,414) additional class J shares of the Company, having a nominal value of one euro (EUR 1) each and fully pays them up by incorporation of an amount of nine million four hundred thirty-five thousand six hundred seventy euro (EUR 9,435,670) out of the Company's capital contribution account (account 115

“apport en capitaux propres non rémunéré par des titres” of the Luxembourg Standard Chart of Accounts) (the Account 115), which amount is to be allocated entirely to the nominal share capital account of the Company.

The existence of an amount at least equal to nine million four hundred thirty-five thousand six hundred seventy euro (EUR 9,435,670) incorporated out of the Account 115 of the Company for the issuance of the additional shares is evidenced by a report drawn up by PricewaterhouseCoopers, acting as independent auditor (réviseur d’entreprises agréé), dated January 22, 2016 (the Report).

The conclusion of the Report is the following:

“Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the balance sheet does not give a true and fair view of, in all material respects, the financial position of AP VIII Calm Eagle Holdings S.C.A. as at 31 December 2015, in accordance with Luxembourg legal and regulatory requirements.”

The Report shall remain attached to the present deed.

The shares of the Company are thus paid-up as follows:

Class of shares	Percentage paid-up for each share	Amount unpaid per share and aggregate per class
Unlimited partner shares . . . . .	100%	N/A
Class A shares . . . . .	25%	EUR 0.75 / EUR 69,400,002
Class B shares . . . . .	100%	N/A
Class C shares . . . . .	100%	N/A
Class D shares . . . . .	100%	N/A
Class E shares . . . . .	100%	N/A
Class F shares . . . . .	100%	N/A
Class G shares . . . . .	100%	N/A
Class H shares . . . . .	100%	N/A
Class I shares . . . . .	100%	N/A
Class J shares . . . . .	100%	N/A

As a result of the above, the paid up share capital of the Company amounts to thirty-two million six hundred thousand four euro (EUR 32,600,004) (being more than the minimum required paid-up portion pursuant to article 26 of the Law of one fourth) and the deferred share capital of the Company amounts to sixty-nine million four hundred thousand two euro (EUR 69,400,002).

In accordance with article 48 of the Law, a statement regarding the share capital of the Company shall be included in the balance sheet of the Company to be published once each year, which statement shall comprise (i) the number of shares that are subscribed, (ii) the amounts paid-up and (iii) a list of the partners who have not yet paid-up their shares, specifying the sums remaining due from them.

#### *Fifth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Partners resolves to amend the article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

#### **Art. 5.1. Capital.**

5.1 The share capital is set at one hundred two million six euro (EUR 102,000,006), represented by four (4) unlimited partner shares (the UP Shares) and one hundred two million two (102,000,002) redeemable shares divided into ten (10) classes, as follows:

(i) ninety-two million five hundred thirty-three thousand three hundred thirty-six (92,533,336) class A shares (the A Shares),

(ii) one million fifty-one thousand eight hundred fifty-one (1,051,851) class B shares (the B Shares),

(iii) one million fifty-one thousand eight hundred fifty-one (1,051,851) class C shares (the C Shares),

(iv) one million fifty-one thousand eight hundred fifty-one (1,051,851) class D shares (the D Shares),

(v) one million fifty-one thousand eight hundred fifty-one (1,051,851) class E shares (the E Shares),

(vi) one million fifty-one thousand eight hundred fifty-one (1,051,851) class F shares (the F Shares),

(vii) one million fifty-one thousand eight hundred fifty-one (1,051,851) class G shares (the G Shares),

(viii) one million fifty-one thousand eight hundred fifty-one (1,051,851) shares (the H Shares),

(ix) one million fifty-one thousand eight hundred fifty-one (1,051,851) shares (the I Shares),

(x) one million fifty-one thousand eight hundred fifty-eight (1,051,858) shares (the J Shares),

together referred to as the LP Shares. The UP Shares and the LP Shares are collectively referred to as the Shares and individually as a Share. The Shares are all in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

*Sixth resolution*

The Partners resolve to update the partners' register of the Company in order to record the above changes with power and authority given to any employee of Alter Domus in Luxembourg to proceed on behalf of the Company to the registration of the above changes.

There being no further business, the meeting is closed.

*Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified that the conditions provided for in article 26 of the Law, have all been complied with.

*Declarations*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg on the year and day first above written.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorized representatives of the appearing parties.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le vingt-deuxième jour du mois de janvier.

Par-devant le soussigné, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1) AIF VIII Euro Leverage, LP, une société en commandite (limited partnership) régie par les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social établi à Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Îles Caïmans et immatriculée auprès du registre des sociétés en commandite exemptées (Registrar of Exempted Limited Partnership) sous le numéro IT-79264,

dûment représentée par Sofia Da Chao Conde, clerc de notaire, de résidence à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2) AP VIII Euro UP (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu du droit du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193060 et disposant d'un capital social s'élevant à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500),

dûment représentée par Sofia Da Chao Conde, clerc de notaire, de résidence à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les parties comparantes sont les associés (les Associés) de AP VIII Calm Eagle Holdings S.C.A., une société en commandite par actions constituée et organisée en vertu du droit du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 44, avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193011 (la Société).

II. La Société a été constituée suivant un acte notarié daté du 14 novembre 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 187 le 23 janvier 2015, pages 8692 et suivantes. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés une fois suivant un acte notarié de Maître Henri Hellinckx susnommé, daté du 30 décembre 2015 et dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations est en cours.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf millions quatre cent trente-cinq mille six cent soixante-dix euros (EUR 9.435.670) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-douze millions cinq cent soixante-quatre mille trois cent trente-six euros (EUR 92.564.336) représenté par quatre (4) actions de commandité, quatre-vingt-douze millions cinq cent trente-trois mille trois cent trente-six (92.533.336) actions de classe A, trois mille quatre cent quarante-quatre (3.444) actions de chacune des classe B à la classe J, toutes ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, au montant de cent deux millions six euros (EUR 102.000.006) par l'émission de (i) un million quarante-huit mille quatre cent sept (1.048.407) actions de classe B supplémentaires, (ii) un million quarante-huit mille quatre cent sept (1.048.407) actions de classe C supplémentaires, (iii) un million quarante-huit mille quatre cent sept (1.048.407) actions de classe D supplémentaires, (iv) un million quarante-huit mille quatre cent sept (1.048.407) actions de classe E supplémentaires, (v) un million quarante-huit mille quatre cent sept (1.048.407) actions de classe F supplémentaires, (vi) un million quarante-huit mille quatre cent sept (1.048.407) actions de classe G supplémentaires, (vii) un million quarante-huit

mille quatre cent sept (1.048.407) actions de classe H supplémentaires, (viii) un million quarante-huit mille quatre cent sept (1.048.407) actions de classe I supplémentaires, et (ix) un million quarante-huit mille quatre cent quatorze (1.048.414) actions de classe J supplémentaires de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, qui sont entièrement libérées;

3. Renonciation aux droits de souscription préférentiels;

4. Souscription à et libération de l'augmentation de capital précisée au point 2 ci-dessus;

5. Modification de l'article 5.1 des Statuts à l'effet de refléter les changements ci-dessus;

6. Mise à jour du registre des associés de la Société à l'effet de refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout employé de Alter Domus à Luxembourg pour inscrire les modifications ci-dessus pour le compte de la Société, au sein du registre des actions de la Société; et

7. Divers.

IV. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant présente ou représentée, les Associés renoncent, dans la mesure nécessaire ou applicable, aux avis et formalités de convocation, se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société neuf millions quatre cent trente-cinq mille six cent soixante-dix euros (EUR 9.435.670) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-douze millions cinq cent soixante-quatre mille trois cent trente-six euros (EUR 92.564.336) représenté par quatre (4) actions de commandité, quatre-vingt-douze millions cinq cent trente-trois mille trois cent trente-six (92.533.336) actions de classe A, trois mille quatre cent quarante-quatre (3.444) actions de chacune des classe B à la classe J, toutes ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, au montant de cent deux millions six euros (EUR 102.000.006) par l'émission de (i) un million quarante-huit mille quatre cent sept (1.048.407) actions de classe B supplémentaires, (ii) un million quarante-huit mille quatre cent sept (1.048.407) actions de classe C supplémentaires, (iii) un million quarante-huit mille quatre cent sept (1.048.407) actions de classe D supplémentaires, (iv) un million quarante-huit mille quatre cent sept (1.048.407) actions de classe E supplémentaires, (v) un million quarante-huit mille quatre cent sept (1.048.407) actions de classe F supplémentaires, (vi) un million quarante-huit mille quatre cent sept (1.048.407) actions de classe G supplémentaires, (vii) un million quarante-huit mille quatre cent sept (1.048.407) actions de classe H supplémentaires, (viii) un million quarante-huit mille quatre cent sept (1.048.407) actions de classe I supplémentaires, et (ix) un million quarante-huit mille quatre cent quatorze (1.048.414) actions de classe J supplémentaires de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, qui sont entièrement libérées.

En conséquence des modifications ci-dessus, le capital social est le suivant:

Classe d'actions	Nombre d'actions
Action de commandité . . . . .	4
Actions de classe A . . . . .	92.533.336
Actions de classe B . . . . .	1.051.851
Actions de classe C . . . . .	1.051.851
Actions de classe D . . . . .	1.051.851
Actions de classe E . . . . .	1.051.851
Actions de classe F . . . . .	1.051.851
Actions de classe G . . . . .	1.051.851
Actions de classe H . . . . .	1.051.851
Actions de classe I . . . . .	1.051.851
Actions de classe J . . . . .	1.051.858
Total . . . . .	102.000.006

#### *Troisième résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée, les Associés renoncent de manière unanime aux droits de souscription préférentiels.

#### *Quatrième résolution*

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération de l'augmentation de capital social comme suit:

### Souscription et libération des actions

AIF VIII Euro Leverage, L.P., susnommée déclare souscrire à (i) un million quarante-huit mille quatre cent sept (1.048.407) actions de classe B supplémentaires, (ii) un million quarante-huit mille quatre cent sept (1.048.407) actions de classe C supplémentaires, (iii) un million quarante-huit mille quatre cent sept (1.048.407) actions de classe D supplémentaires, (iv) un million quarante-huit mille quatre cent sept (1.048.407) actions de classe E supplémentaires, (v) un million quarante-huit mille quatre cent sept (1.048.407) actions de classe F supplémentaires, (vi) un million quarante-huit mille quatre cent sept (1.048.407) actions de classe G supplémentaires, (vii) un million quarante-huit mille quatre cent sept (1.048.407) actions de classe H supplémentaires, (viii) un million quarante-huit mille quatre cent sept (1.048.407) actions de classe I supplémentaires, et (ix) un million quarante-huit mille quatre cent quatorze (1.048.414) actions de classe J supplémentaires de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par incorporation d'un montant de neuf millions quatre cent trente-cinq mille six cent soixante-dix euros (EUR 9.435.670) à partir du compte 115 d'apport en capitaux propres non rémunérés par des titres du Plan Comptable Normalisé Luxembourgeois (le Compte 115) de la Société, lequel montant sera affecté dans son intégralité au compte nominal de capital social de la Société.

L'existence d'un montant minimum de neuf millions quatre cent trente-cinq mille six cent soixante-dix euros (EUR 9.435.670) incorporé à partir du Compte 115 de la Société pour l'émission d'actions supplémentaires, est attestée par un rapport rédigé par PricewaterhouseCoopers, agissant en qualité de réviseur d'entreprises agréé, en date du 22 janvier 2016 (le Rapport).

La conclusion du Rapport est la suivante:

«Sur base de notre revue, rien n'a attiré notre attention qui nous laisserait croire que le bilan de donne pas une image fidèle, à tous égards importants, de la situation financière de AP VIII Calm Eagle Holdings S.C.A. en date du 31 décembre 2015, conformément au droit luxembourgeois et aux exigences réglementaires.»

Le Rapport restera annexé au présent acte.

Les actions de la Société sont par conséquent libérées comme suit:

Classe d'action	Pourcentage libéré pour chaque action	Montant non libéré par action et total par classe
Action de commandité . . . . .	100%	N/A
Actions de classe A . . . . .	25%	EUR 0.75 / EUR 69,400,002
Actions de classe B . . . . .	100%	N/A
Actions de classe C . . . . .	100%	N/A
Actions de classe D . . . . .	100%	N/A
Actions de classe E . . . . .	100%	N/A
Actions de classe F . . . . .	100%	N/A
Actions de classe G . . . . .	100%	N/A
Actions de classe H . . . . .	100%	N/A
Actions de classe I . . . . .	100%	N/A
Actions de classe J . . . . .	100%	N/A

En conséquence de ce qui précède, le capital social libéré s'élève à trente-deux millions six cent mille quatre euros (EUR 32.600.004) (ce qui représente plus que la part libérée minimum exigée par l'article 26 de la Loi qui est de un quart) et le capital social différé s'élève à soixante-neuf millions quatre cent mille deux euros (EUR 69.400.002).

Conformément à l'article 48 de la Loi, une déclaration concernant le capital social de la Société est incluse dans le bilan de la Société à publier une fois par an, laquelle déclaration contient (i) le nombre d'actions qui sont souscrites, (ii) les montants libérés et (iii) une liste des associés qui n'ont pas encore libéré leurs actions, en précisant la somme qu'ils doivent.

### Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

#### « Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cent deux millions six euros (EUR 102.000.006) représenté par quatre (4) actions de commandité (les Actions UP) et cent deux millions deux (102.000.002) actions rachetables divisées en dix (10) classes, comme suit:

(i) quatre-vingt-douze millions cinq cent trente-trois mille trois cent trente-six (92.533.336) actions de classe A (les Actions A),

(ii) un million cinquante-et-un mille huit cent cinquante-et-une (1.051.851) actions de classe B (les Actions B),

(iii) un million cinquante-et-un mille huit cent cinquante-et-une (1.051.851) actions de classe C (les Actions C),

(iv) un million cinquante-et-un mille huit cent cinquante-et-une (1.051.851) actions de classe D (les Actions D),  
 (v) un million cinquante-et-un mille huit cent cinquante-et-une (1.051.851) actions de classe E (les Actions E),  
 (vi) un million cinquante-et-un mille huit cent cinquante-et-une (1.051.851) actions de classe F (les Actions F),  
 (vii) un million cinquante-et-un mille huit cent cinquante-et-une (1.051.851) actions de classe G (les Actions G),  
 (viii) un million cinquante-et-un mille huit cent cinquante-et-une (1.051.851) actions de classe H (les Actions H),  
 (ix) un million cinquante-et-un mille huit cent cinquante-et-une (1.051.851) actions de classe I (les Actions I),  
 (x) un million cinquante-et-un mille huit cent cinquante-huit (1.051.858) actions de classe J (les Actions J),  
 désignées ensemble comme les Actions LP. Les Actions UP et les Actions LP sont ensemble désignées comme les Actions et individuellement comme une Action. Les Actions sont toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.»

*Sixième résolution*

Les Associés décident de mettre à jour le registre des associés de la Société à l'effet de refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout employé de Alter Domus à Luxembourg pour procéder pour le compte de la Société, à l'enregistrement des changements ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 26 de la Loi ont été observées.

*Déclarations*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, à la date et année qu'en tête des présentes.

Après lecture à voix haute de l'acte, le notaire le signe avec les mandataires des parties comparantes.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 janvier 2016. Relation: EAC/2016/2417. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016064255/353.

(160026446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

**Vanguard Pledgeco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 183.004.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016080541/9.

(160046359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

**Blackbird Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 152.744.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-ninth day of January;

Before us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand- Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The company Raven Investments Ltd., a corporation duly incorporated and existing under the laws of the Province of Alberta, Canada, having its Corporate Access Number: 2015261676 and its registered office at 450 - 1<sup>st</sup> Street S.W., Calgary, Alberta, Canada, T2P 5H1 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder"),

duly represented by Maître Pierre METZLER, avocat à la Cour, professionally residing in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a power of attorney given in Calgary under private seal on 27 January 2016.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, asked the notary public to state that it is the sole shareholder, holding all the issued and existing (i) one hundred (100) ordinary shares with a nominal value of one thousand United States Dollars (USD 1,000.-) each (the "Ordinary Shares") and (ii) twenty-six thousand five hundred fifty (26,550) class A mandatory redeemable preferred Shares with a nominal value of one thousand United States Dollars (USD 1,000.-) each (the "Class A MRPS"), representing the entire share capital of the company Blackbird Energy S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under the number B 152744, having its registered address at L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare, incorporated pursuant to a deed received by the undersigned notary on April 23, 2010, published on June 9, 2010 in the official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), number 1203, page 57711 (hereinafter referred to as the "Company").

The articles of the Company were amended several times and for the last time pursuant to a deed received by Me Jean-Paul MEYERS, notary public, residing in Esch-sur-Alzette, (Grand-Duchy of Luxembourg), on September 17, 2015, published on October 26, 2015 in the official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), number 2930, page 140601.

The agenda of the extraordinary general meeting of the Sole Shareholder was the following:

#### *Agenda*

- 1) Increase of the share capital of the Company by an amount of four million seven hundred and ten thousand United States Dollars (USD 4,710,000.-);
- 2) Issue of four thousand seven hundred and ten (4,710) Class A MRPS with a nominal value of one thousand United States Dollars (USD 1,000) each, with an aggregate share premium of four hundred sixty-six million two hundred ninety thousand United States Dollars (USD 466,290,000.-);
- 3) Subscription for the newly issued four thousand seven hundred and ten (4,710) Class A MRPS and full payment of such Class A MRPS and attached aggregate share premium by a contribution in cash in the total amount of four hundred seventy-one million United States Dollars (USD 471,000,000.-);
- 4) Reduction of the Class A MRPS Share Premium Account by an amount of four hundred seventy-one thousand United States Dollars (USD 471,000.-) and allocation of such amount to the Company's legal reserve account;
- 5) Amendment of the first sentence of article 5.1 of the Company's articles of association;
- 6) Any other business.

Such appearing party, represented as stated here above, in its capacity as Sole Shareholder of the Company, asked the notary public to state its resolutions as follows:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of four million seven hundred and ten thousand United States Dollars (USD 4,710,000.-) to bring it from its present amount set at twenty-six million six hundred fifty thousand United States Dollars (USD 26,650,000.-) represented by (i) one hundred (100) Ordinary Shares with a nominal value of one thousand United States Dollars (USD 1,000.-) each and (ii) twenty-six thousand five hundred fifty (26,550) Class A MRPS with a nominal value of one thousand United States Dollars (USD 1,000.-) each, to the amount of thirty-one million three hundred sixty thousand United States Dollars (USD 31,360,000.-) represented by (i) one hundred (100) Ordinary Shares with a nominal value of one thousand United States Dollars (USD 1,000) each and (ii) thirty-one thousand two hundred sixty (31,260) Class A MRPS with a nominal value of one thousand United States Dollars (USD 1,000) each.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to issue four thousand seven hundred and ten (4,710) Class A MRPS with a nominal value of one thousand United States Dollars (USD 1,000.-) each. The four thousand seven hundred and ten (4,710) new Class A MRPS shall be issued with an aggregate share premium of four hundred sixty-six million two hundred ninety thousand United States Dollars (USD 466,290,000.-). The issued Class A MRPS will have the rights and obligations as described in the Company's articles of association.

#### *Subscription and payment*

The Sole Shareholder resolved to subscribe for the newly issued Class A MRPS and fully pay for such Class A MRPS and attached aggregate share premium by a contribution in cash in the total amount of four hundred seventy-one million United States Dollars (USD 471,000,000.-).

Evidence of the payment was brought to the notary public by a bank certificate confirming that the whole amount has been made available to the Company.

The share premium paid on the newly issued Class A MRPS shall be booked in the Class A MRPS share premium account (the "Class A MRPS Share Premium Account") specific to the Class A MRPS and such share premium shall remain attached to the Class A MRPS.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to reduce the Class A MRPS Share Premium Account by an amount of four hundred seventy-one thousand United States Dollars (USD 471,000.-) and to allocate such amount to the Company's legal reserve account.

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the first sentence of article 5.1 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

“**5.1.** The Company's share capital is set at thirty-one million three hundred sixty thousand United States Dollars (USD 31,360,000.-) represented by (i) one hundred (100) ordinary shares with a nominal value of one thousand United States Dollars (USD 1,000.-) each (the “Ordinary Shares”) and (ii) thirty-one thousand two hundred sixty (31,260) class A mandatory redeemable preferred Shares with a nominal value of one thousand United States Dollars (USD 1,000.-) each (the “Class A MRPS”).”

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand six hundred Euros (EUR 6,600.-).

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After having read the present deed to the proxy holder, acting as said before, the said proxy holder has signed with us the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille seize, le vingt-neuf janvier.

Pardevant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

#### **A COMPARU:**

La société Raven Investments Ltd., une société constituée et existante en droit de la Province d'Alberta, Canada, ayant le numéro d'accès social 2015261676 et son siège social au c/o 450 - 1<sup>st</sup> Street S.W., Calgary, Alberta, Canada, T2P 5H1 (ci-après l'“Associé Unique”),

dûment représentée par Maître Pierre METZLER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Calgary le 27 janvier 2016.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera attachée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, demande au notaire de constater qu'elle est l'associé unique détenant toutes les (i) cent (100) parts ordinaires ayant une valeur nominale de mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) chacune (ci-après les “Parts Ordinaires”) et (ii) vingt-six mille cinq cent cinquante (26.550) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A ayant une valeur nominale de mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) chacune (ci-après les “PPORs A”), représentant l'intégralité du capital social de la société Blackbird Energy S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand- Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 152744, ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 8-10 avenue de la Gare, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 23 avril 2010, publié le 9 juin 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1203, page 57711 (ci-après la “Société”).

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 17 septembre 2015, publié le 26 octobre 2015 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2930, page 140601.

L'agenda de l'assemblée générale extraordinaire de l'Associé Unique fut comme suit:

#### *Agenda*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre millions sept cent dix mille Dollars des Etats-Unis (USD 4.710.000,-);

2. Émission de quatre mille sept cent dix (4.710) PPORs A ayant chacune une valeur nominale de mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-), avec une prime d'émission d'un montant total de quatre cent soixante-six millions deux cent quatre-vingt dix mille Dollars des Etats-Unis (USD 466.290.000,-);

3. Souscription des quatre mille sept cent dix (4.710) PPORs A nouvellement émises et paiement intégral de ces PPORs A et de la prime d'émission attachée par un apport en numéraire d'un montant total de quatre cent soixante-et-onze millions de Dollars des Etats-Unis (USD 471.000.000,-);

4. Réduction du Compte de Prime d'Emission des PPORs A d'un montant de quatre cent soixante-et-onze mille Dollars des Etats-Unis (USD 471.000,-) et allocation de ce montant au compte de la réserve légale de la Société;

5. Modification de la première phrase de l'article 5.1 des statuts de la Société;

6. Divers

La prédite comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes qu'elle a pris en sa qualité d'Associé Unique de la Société:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de quatre millions sept cent dix mille Dollars des Etats-Unis (USD 4.710.000,-), pour le porter du montant actuel de vingt-six millions six cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 26.650.000,-) représenté par (i) cent (100) Parts Ordinaires ayant une valeur nominale de mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) chacune, et (ii) vingt-six mille cinq cent cinquante (26.550) PPORs A ayant une valeur nominale de mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) chacune, au montant de trente-et-un millions trois cent soixante mille Dollars des Etats-Unis (USD 31.360.000,-) représenté par (i) cent (100) Parts Ordinaires ayant une valeur nominale de mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) chacune et (ii) trente-et-un mille deux cent soixante (31.260) PPORs A ayant une valeur nominale de mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'émettre quatre mille sept cent dix (4.710) PPORs A ayant chacune une valeur nominale de mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.000). Les nouvelles quatre mille sept cent dix (4.710) PPORs A sont émises avec une prime d'émission d'un montant total de quatre cent soixante-six millions deux cent quatre-vingt- dix mille Dollars des Etats-Unis (USD 466.290.000,-). Les PPORs A nouvellement émises auront les droits et obligations décrits dans les statuts de la Société.

#### *Souscription et paiement*

L'Associé Unique a déclaré souscrire les PPORs A nouvellement émises et payer ces PPORs A et la prime d'émission attachée par un apport en numéraire d'un montant total de quatre cent soixante-et-onze millions de Dollars des Etats-Unis (USD 471.000.000,-).

La preuve du paiement et la libre disposition de ce montant à la Société a été fournie au notaire instrumentant par un certificat émis par la banque.

La prime d'émission payée en relation avec les PPORs A nouvellement émises doit être comptabilisée dans un compte de prime d'émission des PPORs A (ci-après le "Compte des Primes d'Emission des PPORs A") spécifique à la catégorie des PPORs A et une telle prime d'émission doit demeurer attachée à la catégorie des PPORs A.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé de réduire le Compte de Prime d'Emission des PPORs A d'un montant de quatre cent soixante-et-onze mille Dollars des Etats-Unis (USD 471.000,-) et d'allouer ce montant au compte de la réserve légale de la Société.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier la première phrase de l'article 5.1 des statuts de la Société qui sera rédigé comme suit:

"**5.1.** Le capital social est fixé à trente-et-un millions trois cent soixante mille Dollars des Etats-Unis (USD 31.360.000,-), représenté par (i) cent (100) parts ordinaires ayant une valeur nominale de mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) chacune (ci-après les "Parts Ordinaires") et (ii) trente-et-un mille deux cent soixante (31.260) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A ayant une valeur nominale de mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) chacune (ci-après les "PPOR A")."

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de la présente sont estimés à approximativement six mille six cents euros (EUR 6.600,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire, agissant comme dit ci-avant, ledit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: P. METZLER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 2 février 2016. 2LAC/2016/2349. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 février 2016.

Référence de publication: 2016064270/184.

(160026136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

**Dakar Intermediate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 145.537,04.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 200.916.

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

**THERE APPEARED:**

Dakar Holdings S.C.A., a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 200.897, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, represented by its general partner, Dakar Holdings Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 200.866, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg

here represented by Mrs Alexandra Magouët, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 3, 2015.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder"), representing the entire share capital of Dakar Intermediate S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 200.916 (hereinafter the "Company") incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 9 October 2015, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*. The articles of association have not been amended since.

The Sole Shareholder, represented as stated above, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

*Agenda*

1. Decrease of the nominal value of the shares of the Company from currently one euro (EUR 1) per share to one euro cent (EUR 0.01) per share and consequent split of the existing forty-five thousand (45,000) shares resulting in a share capital of forty-five thousand euro (EUR 45,000) into four million five hundred thousand (4,500,000) shares.

2. Increase of the share capital of the Company from its current amount of forty-five thousand euro (EUR 45,000) represented by four million five hundred thousand (4,500,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, up to one hundred forty-five thousand five hundred thirty-seven euro and four cents (EUR 145,537.04) through the issue of ten million fifty-three thousand seven hundred and four (10,053,704) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

3. Amendment of article 5 of the articles of association.

4. Miscellaneous.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company and acting in place of the extraordinary meeting of the Sole Shareholder, requested the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to decrease the nominal value of the shares of the Company from currently one euro (EUR 1) per share to one euro cent (EUR 0.01) per share.

As a consequence, the Sole Shareholder decides to split of the existing forty-five thousand (45,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, resulting in a share capital of forty-five thousand euro (EUR 45,000) into four million five hundred thousand (4,500,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one hundred thousand five hundred thirty-seven euro and four cents (EUR 100,537.04) from its current amount of forty-five thousand euro (EUR 45,000) represented by four million five hundred thousand (4,500,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, up to one hundred forty-five thousand five hundred thirty-seven euro and four cents (EUR 145,537.04) through the issue of ten million fifty-three thousand seven hundred and four (10,053,704) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

#### *Subscription and Payment*

The ten million fifty-three thousand seven hundred and four (10,053,704) new shares issued have been fully subscribed by the Sole Shareholder, here represented as aforementioned.

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash consisting of ten million fifty-three thousand seven hundred and four euro (EUR 10,053,704) so that the amount of ten million fifty-three thousand seven hundred and four euro (EUR 10,053,704) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of ten million fifty-three thousand seven hundred and four euro (EUR 10,053,704) consists of an amount of one hundred thousand five hundred thirty-seven euro and four cents (EUR 100,537.04) allocated to the share capital and an amount of nine million nine hundred fifty-three thousand one hundred sixty-six euro and ninety-six cents (EUR 9,953,166.96) allocated to the share premium account of the Company.

#### *Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder decides to amend article 5 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

##### **“ Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at one hundred forty-five thousand five hundred thirty-seven euro and four cents (EUR 145,537.04) represented by fourteen million five hundred fifty-three thousand seven hundred four (14,553,704) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.”

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at EUR 5,400.-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le quatre décembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Dakar Holdings S.C.A., une société en commandite par actions constituée et existant selon les lois de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 200.897, ayant son siège social à 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, représentée par son associé commandité, Dakar Holdings Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 200.866, ayant son siège social à 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg,

dûment représentée par Madame Alexandra Margouët, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 décembre 2015.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique»), représentant la totalité du capital social de Dakar Intermediate S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200.916 (ci-après la «Société»), constituée selon acte reçu par le notaire soussigné, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 9 octobre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, adopte et requiert le notaire instrumentant d'acter l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société de leur valeur actuelle d'un euro (EUR 1) par part sociale à un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale et en conséquence, division des quarante-cinq mille (45.000) parts sociales existantes résultant du capital social de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000) en quatre millions cinq cents mille (4.500.000) de parts sociales.

2. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000) représenté par quatre millions cinq cents mille (4.500.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, jusqu'à un montant de cent quarante-cinq mille cinq cent trente-sept euros et quatre centimes (EUR 145.537,04), par l'émission de dix million cinquante-trois mille sept cent quatre euros (10.053.704) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

3. Modification de l'article 5 des statuts de la Société

4. Divers

La partie comparante, représentant la totalité du capital social de la Société et agissant à la place de l'assemblée extraordinaire de l'Associé Unique, requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première Résolution*

L'Associé Unique décide de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société de leur valeur actuelle d'un euro (EUR 1) par part sociale à un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale.

En conséquence, l'Associé Unique décide de diviser les quarante-cinq mille (45.000) parts sociales existantes d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, résultant du capital social de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000) en quatre millions cinq cents mille (4.500.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

#### *Deuxième Résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent mille cinq cent trente-sept euros et quatre centimes (EUR 100.537,04) de son montant actuel de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000) représenté par quatre millions cinq cents mille (4.500.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune jusqu'à un montant de cent quarante-cinq mille cinq cent trente-sept euros et quatre centimes (EUR 145.537,04), par l'émission de dix millions cinquante-trois mille sept cent quatre (10.053.704) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

#### *Souscription et Paiement*

Les dix millions cinquante-trois mille sept cent quatre (10.053.704) nouvelles parts sociales émises ont été entièrement souscrites par l'Associé Unique, ici représenté comme il est dit.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en numéraire consistant en dix millions cinquante-trois mille sept cent quatre euro (EUR 10.053.704) de sorte que le montant de dix millions cinquante-trois mille sept cent quatre euro (EUR 10.053.704) est dès à présent disponible pour la Société, tel qu'il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport total d'un montant de dix millions cinquante-trois mille sept cent quatre euro (EUR 10.053.704) consiste en un montant de cent mille cinq cent trente-sept euros et quatre centimes (EUR 100.537,04) alloués au capital social et en un montant de neuf millions neuf cent cinquante-trois mille cent soixante-six euros et quatre-vingt-seize centimes (EUR 9.953.166,96) alloués à la prime d'émission de la Société.

#### *Troisième Résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

##### **« Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cent quarante-cinq mille cinq cent trente-sept euros et quatre centimes (EUR 145.537,04), représenté par quatorze millions cinq cent cinquante-trois mille sept cent quatre (14.553.704) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.»

#### *Frais et Dépenses*

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de cet acte est évalué à environ EUR 5.400,-

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. MARGOUËT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/39626. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 février 2016.

Référence de publication: 2016064384/171.

(160026259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

---

#### **Beda Regiebau Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 75.833.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016079196/10.

(160045708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

#### **Accel London Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 186.557.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Accel London Investments II S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016079104/11.

(160044911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

#### **Accel London Investments III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 195.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Accel London Investments III S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016079105/11.

(160044932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---